



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour **L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT** **ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE**

EDITORIAL : Ne sommes-nous pas de plus en plus loin du «Monde d'après »... Celui d'une planète apaisée, sans catastrophes naturelles (inondations, incendies ou cyclones), sans catastrophes technologiques (déraillements de trains, explosions d'industries chimiques, écroulements de bâtiments), sans catastrophes climatiques (montée des eaux, canicules, recul des glaciers), sans catastrophes sanitaires (covid, cancers, grippe aviaire ou porcine), sans mépris des autres (les vieux, les immigrés, les adversaires politiques) et sans guerres (Afrique, Afghanistan, terrorisme)... Ce Monde, qui n'a en fait jamais existé, pourrait-il exister ? Ouvrez les yeux, regardez franchement où nous nous dirigeons : Il s'agit désormais d'agir vraiment, de se mobiliser, de ne pas se laisser entraîner vers la facilité et de laisser faire certains. Il faut travailler pour les nouvelles et futures générations, ne pas leur laisser l'héritage du Monde critique d'aujourd'hui, créer un Monde plus viable tout simplement.

Sommaire : page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

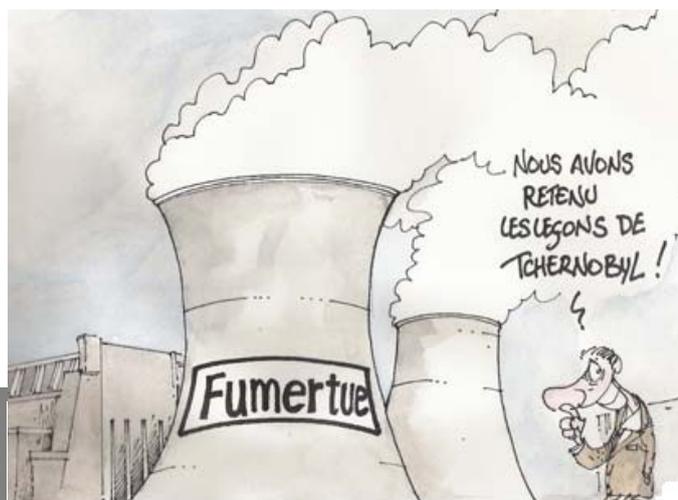
page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – Centrale nucléaire de Fessenheim (suite)

page 6 – QUELQUES ESSAIS NUCLEAIRES EN POLYNESIE

Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous au
06 25 25 52 29 (sans répondeur)
utiliser de préférence le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES

5 - abeilles et humains même combat (suite)



24 novembre 2017..... La justice française suspend l'autorisation de mise sur le marché de deux nouveaux pesticides du fabricant Dow, accusés par l'association Générations Futures de présenter des risques pour la santé des abeilles. «L'autorisation de vente est suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur sa légalité » a décidé le tribunal de Nice. Les deux pesticides concernés, le Transform et le Closer, dont la vente est permise dans 41 pays dont les Etats-Unis, le Canada et l'Afrique du Sud, avaient été autorisés à la vente fin septembre par l'Agence française de sécurité sanitaire. Ils servent à traiter contre les pucerons les cultures de grands champs et les fruits et légumes grâce à une substance active, le sulfoxaflor, présentée par Générations Futures comme un néonicotinoïde de nouvelle génération. Dow a déjà annoncé qu'il fera un recours contre cette ordonnance devant le Conseil d'État, estimant que la suspension va créer un préjudice pour les agriculteurs français qui vont s'orienter vers d'autres produits qui n'ont pas un profil écotox-icologique aussi favorable.

Février 2018..... Une étude internationale conduite sur une soixantaine d'aires naturelles protégées en Allemagne indique qu'environ 75% de la biomasse d'insectes volants a disparu au cours des trois dernières décennies. Un taux qui grimpe à 80% pendant les mois d'été. Ces chiffres, cohérents avec des observations conduites en France, suggèrent un phénomène de grande ampleur dont la cause la plus plausible et la systématisation de l'utilisation préventive des nouvelles générations d'insecticides systémiques.

12 février 2018..... Le monde étonnant de contrôle des produits phytosanitaires : Il faut savoir que, avant d'être autorisé, un produit phytosanitaire doit passer un certain nombre de tests réglementaires attestant de sa sûreté, pour la santé et l'environnement. Parmi ces tests, il s'en trouve un très intéressant qui a, par exemple, permis de montrer que les fameux néonicotinoïdes ne présentent pas de risques importants pour les abeilles. Le test impose de placer une colonie devant une parcelle d'au plus un hectare, traitée avec l'insecticide. A grands traits, si rien de particulier n'est constaté sur la colonie, cela plaide en faveur de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché. Mais, si vous avez un peu de savoir apicole, vous savez que ces insectes butinent jusqu'à cinq kilomètres, voire plus, autour de leur ruche, couvrant ainsi une surface de quelque 80 km². En plaçant la colonie devant un champ de un hectare, le test réglementaire n'expose donc les abeilles qu'à un dix-millième environ de leur exposition potentielle en situation réelle, dans un environnement de grandes cultures. Bref, c'est un peu comme si on évaluait le risque tabagique en faisant fumer à des cobayes une cigarette par an. Tout cela est clairement détaillé, non par Greenpeace ou quelque organisation vouée à la destruction de la prétendu agriculture moderne, mais par un groupe de scientifiques réunis par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Un enfant de cours élémentaire peut comprendre la supercherie en quelques minutes. Mais il a fallu près de quinze ans pour qu'on s'interroge. Et ce n'est qu'un exemple : d'autres protocoles d'évaluation des risques pour les abeilles sont aujourd'hui remis en cause (accepter des pertes de 30 à 50% des couvains par exemple). Comment est-ce possible ? Tout simplement, ces protocoles ont été conçus par des experts noyautés par l'industrie agrochimique. Suspectant un problème profond, le Parlement européen vient de voter la création d'une commission spéciale chargée d'étudier le sujet.

25 février 2018..... Une équipe internationale de chercheurs dresse, dans la revue Environmental Science and Pollution Research, un constat perturbant : les nouvelles générations de produits agrottoxiques utilisés de manière préventive en enrobage des semences n'ont qu'une utilité marginale, voire nulle. Le premier enseignement de cette synthèse des connaissances disponibles est que dans la grande majorité des cas, l'utilisation de ces substances n'augmente pas les rendements agricoles. Ce constat d'une quasi-absence d'impact positif des traitements insecticides des semences avait déjà été souligné en mars 2014 dans une autre étude américaine. Ce dernier avait identifié 19 recherches publiées ne montrant aucune augmentation significative de rendement, contre seulement quatre suggérant des gains de productivité. En fait, que le bénéfice du recours aux néonics soit nulle la plupart du temps n'est pas surprenant : l'utilisation préventive de ces pesticides en enrobage de semences est en effet systématique, que des ravageurs soient présents ou non sur la parcelle. La nouvelle étude montre que, dans 96% des recherches, il n'y avait pas besoin de traitement. La plus grande part des néonics ne fait donc que contaminer l'environnement. Les chercheurs proposent des alternatives à ces pesticides : la rotation des cultures, l'utilisation de la lutte biologique par des prédateurs naturels par exemple. Une des possibilités à l'efficacité démontrée est une expérience conduite depuis trois ans en Vénétie (Italie) sur plusieurs exploitations agricoles d'environ 50 000 ha de culture de maïs. Les exploitants se sont regroupés, on construit un fonds d'assurance commun qu'ils abondent à hauteur d'environ 3,5 euros par hectare et par an. Ils économisent ainsi le coût des traitements de semences qui revient à quelque 40 € par hectare et sont indemnisés si leur récolte est détruite par des ravageurs. Le fond est largement bénéficiaire puisque seule la moitié des sommes récoltées est généralement redistribuée à titre d'indemnisation. Les chercheurs posent des questions : pourquoi les agriculteurs engagent-ils des sommes importantes pour des produits chimiques la plupart du temps inutiles ? Apparemment, les conseils techniques aux agriculteurs sont assurés par ceux qui vendent des traitements pesticides. Si ces conseils étaient prodigués par des agronomes indépendants, la situation serait très différente. Préconisée par un récent rapport parlementaire en France, la séparation des deux activités, conseil technique et vente de phytosanitaires, est l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron et l'un des axes de l'action du gouvernement pour faire baisser le recours aux traitements de synthèse. Alors, on y va ? (suite au n°59)

EFFET DE SERRE

CH 16 - CONFERENCE DE BUENOS-AIRES (COP 10) (suite)



- fin mars 2005..... Une idée farfelue fait son chemin dans les pays qui sont le siège de glaciers alpins : Recouvrir les glaciers d'un blanc manteau pour les protéger du soleil afin d'en modérer la fonte et le recul. Cette idée sera mise en œuvre en Suisse sur le glacier de Gurschen qui recule de 5 mètres chaque année, mettant en péril la station de ski d'Andermatt. En fait, l'idée de ce cocon protecteur est née dans le Tyrol autrichien, dans les stations du Stubai. Ils ont posé une couverture de mousse en PVC d'un blanc éclatant et obtenu de bons résultats malgré un coût de l'opération prohibitif. Le blanc réfléchit 70 à 90 % du rayonnement solaire qui ne se transforme ainsi pas en chaleur. S'il s'agit d'une limitation du problème, ce n'est en rien une solution. La fonte accélérée des glaciers met aussi en péril les réserves d'eau douce que constituent les masses de glace. La formation de lacs glaciaires, qui menacent de rompre leurs digues, est un autre danger. Pour éliminer ce risque, une idée analogue a surgi : pour faire fondre le barrage de glace, on pourrait installer des bâches noires pour capter à fond la lumière du soleil.
- 1 avril 2005..... La mise en place de la bourse française du CO2 a du retard. Ses initiateurs (Powernext, Euronext et la Caisse des dépôts et consignations) avaient promis un lancement en mars. Du côté du ministre français de l'écologie, Serge Lepeltier, on précise que c'est la Commission européenne qui bloque le processus en demandant de nouvelles explications à la France sur son plan national d'allocation des quotas de CO2 (PNAQ). La Commission avait approuvé le plan pour une cinquantaine de sites supplémentaires que les 1126 sites proposés actuellement et voudrait savoir pourquoi ils ont disparu. D'après le ministère, après vérification, il s'agirait d'installations de combustion de moins de 20 MW qui ne devraient pas être pris en compte. Les concurrents de la bourse française ont pris de l'avance en Allemagne, en Scandinavie et en Grande-Bretagne.
- 10 avril 2005..... Selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves en France est passée de 154 à 152 grammes par kilomètre entre 2001 et 2004. L'organisme public constate ainsi que les émissions ont à peine diminuée. Pourtant les constructeurs automobiles européens risquent des sanctions s'ils ne respectent pas leurs engagements d'atteindre en 2008 une moyenne pondérée de 140 g par véhicule. Ce maigre bilan de 2 grammes est paradoxal. Les nouveaux modèles présentent le plus souvent des niveaux de consommation inférieurs à ceux de leurs prédécesseurs et la diésélisation accélérée du marché devrait constituer aussi un facteur de réduction des émissions de CO2 (bien qu'une augmentation des microparticules). Or ces faits n'ont que très modérément permis de réduire la moyenne des émissions. Il apparaît que c'est la recherche du confort et de la sécurité qui a alourdi les automobiles d'où le recours à des mécaniques plus puissantes, donc plus de pollution. Sans compter que les Français achètent en nombre croissant des monospaces et des 4x4 plus gourmands en carburant. La France n'est pourtant pas le plus gros pollueur : la Suède (198 g) et l'Allemagne (174 g) devançant la France (154 g). La Toyota Prius (104 g) caracole en tête de tous les véhicules, plus propre car elle est hybride.
- 11 avril 2005..... L'AFSSA, agence française de sécurité sanitaire des aliments, rend public un rapport sur les maladies qui pourraient se développer à cause du réchauffement climatique. Le document identifie six affections dont l'incidence est susceptible d'être modifiée par le changement climatique. Quatre d'entre elles peuvent toucher l'homme (la fièvre de West-Nile, la fièvre de la vallée du Rift, la leishmaniose et la leptospirose) et deux autres s'attaquent exclusivement aux animaux (la peste équine, la fièvre catarrhale ovine). Les vecteurs potentiels de ces maladies sont les insectes piqueurs, les oiseaux et les rongeurs. L'AFSSA énonce un certain nombre de recommandations : mise en place d'un système de surveillance et d'alerte, développement de la recherche sur ces maladies, information des professionnels de santé et du grand public. On encouragera la population à se protéger contre les piqûres d'insectes, on surveillera les animaux de compagnie lors des voyages et on se gardera de se baigner n'importe où.
- mai 2005..... La revue "Science et Vie" propose une étude sur la contribution des avions à l'effet de serre. Si aujourd'hui le transport aérien échappe au protocole de Kyoto, c'est surtout au motif qu'il est trop difficile de savoir à quel pays attribuer les émissions des avions. Mais les autres transporteurs commencent à contester ces avantages, de même que les écologistes. En fait, les avions ne sont pas comme les automobiles ou les navires de simples émetteurs de CO2 : d'abord, ils volent dans la haute atmosphère (vers 11 000 m), une région sensible pour le phénomène de l'effet de serre. Un avion actuel émet des gaz lorsqu'il brûle son kérosène. Selon l'IFEN (institut français de l'environnement), ses émissions moyennes sont de 140 g par kilomètre en CO2 (contre 100 g par kilomètre pour les voitures). Des NOx, oxydes d'azote, sont aussi émis qui ont des effets antagonistes (ils détruisent le méthane qui est un gros gaz à effet de serre, mais ils génèrent aussi du réchauffement – ce qui donne hélas un bilan négatif, les NOx aggravent le réchauffement). S'ajoutent encore des émissions de vapeur d'eau, des suies et des sulfates. A ces altitudes, la vapeur d'eau et la condensation autour des suies sont autant de conditions favorables à la création de nuages, donc une contribution supplémentaire à l'effet de serre. On a observé que les "contrails", c'est-à-dire les traînées qui suivent les avions, perdurent et arrivent parfois à former des nuages (cirrus). La croissance exponentielle actuelle du trafic aérien n'arrange en rien les problèmes du réchauffement, mais il faut bien avouer que l'aviation de sa consommation d'énergie au fil des années et que l'on a injustement accusé l'aviation de détruire la couche d'ozone ce qui n'a jamais été prouvé.

(suite au numéro 59)

NICOLAS HULOT

9- Ministre de l'environnement (suite)



18 mai 2017..... C'est une belle prise de guerre pour Emmanuel Macron. Un coup de génie insiste l'ancien eurodéputé Daniel Cohn-Bendit : «Hulot est typiquement le mec qui n'est ni à droite ni à gauche mais à droite et à gauche ». Avec ce ralliement, le nouveau président dérobe à la gauche l'une de ses thématiques fortes, qui avait été placée au coeur des projets présidentiels de Benoît Hamon (PS) et de Jean-Luc Mélenchon (Les Insoumis). Il s'adjoint non seulement un emblème de la lutte en faveur de l'environnement et du climat et l'une des personnalités préférées des Français, mais il balaie aussi les critiques - exprimées jusque parmi certains de ses soutiens- sur son peu de sensibilité aux questions environnementales. L'accord de principe a été scellé le 12 mai, lors d'un tête-à-tête entre le militant écologiste et le nouveau président de la République, au QG de ce dernier. «C'est une décision mûrie, assure Jean-Paul Besset, un proche de Nicolas Hulot. Il pense qu'il y a une véritable opportunité de réaliser un certain nombre de choses. Il connaît Macron depuis plusieurs mois et il a trouvé une oreille très attentive ». Le nouveau ministre de l'écologie est convaincu de l'impérieuse urgence à contenir le changement climatique qui menace la planète. C'est aussi pour lui, à 62 ans, l'occasion de passer véritablement à l'action pour espérer faire émerger un nouveau modèle de société plus durable et plus

solidaire. Le ralliement de Hulot a été facilité par la présence de certains de ses proches dans l'équipe d'Emmanuel Macron. Parmi eux, Matthieu Orphelin, ancien porte-parole de la Fondation NH. Cet intime de Nicolas a contribué à verdier le programme de Macron. L'enrôlement de Hulot n'a sans doute été possible qu'en lui ménageant des marges de manœuvre dans la mise en place de politiques environnementales – sous peine d'une démission tonitruante dans les prochaines semaines. Hulot pourrait être rapidement mis à l'épreuve dans des dossiers (comme celui de NDDL, la sortie du nucléaire ou la réforme du système fiscal).

20 mai 2017..... Il faudra sans doute beaucoup de diplomatie au nouveau ministre de la transition écologique Nicolas Hulot pour mener à bien sa mission. Les dossiers dont il hérite sont hautement symboliques pour les écologistes et risquent de mettre en tension les membres du gouvernement, et plus encore Hulot avec les mouvements écologistes qui placent tous leurs espoirs dans son arrivée au ministère et font pleuvoir les communiqués de réclamation. Premier casse-tête avec Notre-Dame des Landes, dont Hulot fut un opposant historique. C'est le sujet le plus emblématique, comme le fut le Larzac à l'époque de François Mitterrand. Les défenseurs de l'environnement en ont fait une ligne rouge. François Hollande a légué à son successeur un dossier encore plus embourbé qu'à son arrivée. La consultation organisée en Loire-Atlantique, en juin 2016, qui s'était conclue par un vote en faveur cette réalisation, n'a rien changé. La question de la construction ou non du nouvel aéroport devra être tranchée par le nouveau gouvernement. Le dossier si lourd que l'exécutif a choisi de se donner un peu de répit. Il y a deux jours, le Premier ministre E. Philippe a annoncé la nomination d'un médiateur, conformément à l'engagement pris par le chef de l'État durant sa campagne. Quelques heures plus tard, Hulot n'a pas dévié de la ligne de Monsieur Philippe : «On va sortir de la confrontation et on va rentrer dans la consultation et la coopération, sur ce sujet et sur beaucoup d'autres. Ma conviction, c'est qu'on n'a pas étudié toutes les alternatives. Je pense que la meilleure démonstration pour apaiser, c'est que par rapport aux contraintes, aux visions des uns et des autres, il y a probablement une autre option qui permettra de satisfaire les intérêts de chacun » a-t-il dit, ouvrant la voie à une solution de remplacement. Le gouvernement cherche à gagner du temps, car l'étude des alternatives à NDDL a déjà fait l'objet d'un rapport d'expert. Ce rapport avait retenu deux possibilités : agrandir l'actuelle plate-forme aéroportuaire de Nantes-Atlantique ou garder le site de NDDL pour le nouvel aéroport, mais en diminuant la surface et l'impact environnemental. Sans préconiser l'abandon, le projet d'aéroport était jugé surdimensionné.

20 mai 2017..... Un dossier important qui attend Nicolas Hulot, celui du nucléaire. Le ministre, qui n'a jamais été un farouche antinucléaire, devra avant tout appliquer la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015, qui vise à diminuer par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et à rééquilibrer les mix énergétiques, en réduisant la part du nucléaire dans la production électrique de 75% à 50% à l'horizon 2025. Il devra aussi mener à son terme la fermeture de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), promise par François Hollande mais repoussée à fin 2018 ou début 2019. Là aussi, le ministre reste dans la ligne gouvernementale : « le nucléaire, que l'on soit pour ou contre, on ne peut pas s'en passer demain matin » déclare-t-il récemment.

(suite au numéro 59)



FESSENHEIM

ch5- C'est pour quand ? (suite)

10 décembre 2019..... A la centrale nucléaire de Fessenheim, quelques reconversions et beaucoup de craintes. À bord de sa camionnette, Clément Satori sillonne l'Alsace tous les jours pour offrir ses services de frigoriste. Les appels s'enchaînent sur son téléphone fixé au tableau de bord. Aussitôt un chantier terminé à Colmar, il reprend la route pour Strasbourg, où un climatiseur en panne l'attend. «C'est moins routinier qu'à Fessenheim, même si j'aimais ça », confie-t-il, toujours un sourire aux lèvres. Il y a trois ans, cet électricien de formation a troqué son uniforme d'agent EDF à la centrale nucléaire de Fessenheim pour se mettre à son compte. «Je suis content de m'être épargné les angoisses autour de la fermeture », raconte-t-il. Laisser partir ce bon élément n'a pas été simple pour ses

responsables, tant la perte de compétences est criante dans le secteur. Aujourd'hui, il met à contribution l'expérience acquise en centrale pour réparer et poser des systèmes de climatisation. Grandes surfaces, petites et grosses entreprises de la région, la liste de ses clients n'a cessé de s'allonger: «On peut dire que j'ai réussi ma reconversion». Rien ne laissait présager qu'il changerait de voie. Un poste à la centrale de Fessenheim était une aubaine pour rejoindre sa famille, déjà installée en Alsace. Les dix ans passés à écumer la France pour son premier employeur, RTE (Réseau de transport d'électricité), pesaient sur son entourage, «Quand j'ai commencé à Fessenheim, tout le monde savait que la centrale fermerait un jour, mais ça nous paraissait loin et on nourrissait l'espoir de garder nos postes, se souvient-il. Ça nous semblait fou que les politiques décident de fermer une entreprise avec autant d'emplois, Je ne voulais pas y croire.» La sentence est tombée en septembre 2019. La doyenne des centrales fermera définitivement en 2020. La décision plonge tout un territoire dans l'inquiétude. Nichée à 30 kilomètres de Mulhouse (Haut-Rhin) et de Colmar, la centrale nucléaire de Fessenheim emploie près de 700 salariés EDF, auxquels s'ajoutent 280 salariés d'entreprises prestataires. EDF est l'acteur économique majeur du bassin rhénan. Qu'advient-il des employés ? «Je suis parti car, petit à petit, nos conversations entre collègues ne tournaient plus qu'autour de la fermeture. J'étais rongé par la peur de devoir une fois de plus quitter la région » confie Clément. L'artisan côtoie toujours son ancienne équipe de Fessenheim. «Beaucoup ont peur de partir et de tout reconstruire. Seuls certains songent à quitter le nucléaire pour travailler dans le privé », indique-t-il. En réponse, EDF assure qu'aucun salarié ne sera laissé sur le carreau. L'électricien a signé, en février 2018, un contrat de transition énergétique pour l'avenir du territoire de Fessenheim. Les agents EDF de la centrale dont la fonction n'est pas nécessaire pendant le démantèlement seront «déployés sur l'ensemble des unités du parc nucléaire », indique le groupe. Une cellule d'accompagnement a été mise en place avec les pouvoirs publics pour les employés des entreprises prestataires. «Tous les salariés redéployés doivent laisser une vie de famille qu'ils ont construite en Alsace pour tout recommencer ailleurs; ils n'en ont pas envie, confie Jean-Luc Cardoso, délégué CGT sur le site de Fessenheim. C'est mon cas et l'avenir est incertain pour beaucoup d'entre nous ».

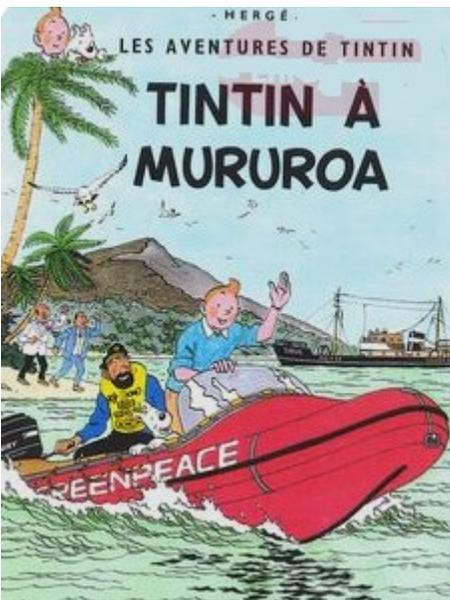
17 février 2020..... Centrale nucléaire de Fessenheim - Le 6 février 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Fessenheim a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté, relatif à la non-tenue au séisme de robinets d'instrumentation des lignes auxiliaires des filtres du circuit de refroidissement par eau brute SEB. Ce circuit assure le refroidissement de plusieurs équipements des réacteurs 1 et 2, notamment certaines pompes des circuits de contrôle chimique et volumétrique (RCV) et d'injection de sécurité (RIS), ainsi que de divers équipements communs de site. Les pompes du circuit RCV ont notamment pour fonction d'assurer la régulation de la quantité d'eau présente dans le circuit primaire. La perte de ces filtres, en cas de séisme, entraînerait l'indisponibilité des pompes RCV qui sont le moyen principal d'appoint en eau des circuits primaires pendant les manœuvres de mise à l'arrêt des réacteurs. Ceci engendrerait des retards par rapport aux délais de repli en état sûr des réacteurs prescrits par le référentiel EDF. Les différentes ressources en eau du site permettraient toutefois d'assurer le refroidissement du réacteur durant les opérations de repli, y compris dans le cas où celles-ci seraient retardées. Dès la détection de la défaillance potentielle, la centrale nucléaire a pris des mesures pour préserver, en cas de séisme, le fonctionnement de ces systèmes utiles au refroidissement. Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires.

19 février 2020..... Réseau Sortir du Nucléaire :Le réacteur n°1 de Fessenheim s'arrête enfin : un arrêt qui doit ouvrir le bal des autres fermetures. Enfin ! Après 8 ans de reports et de marchandages, le réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim doit fermer ce 22 février, suivi le 30 juin par le réacteur n° 2. Nous nous réjouissons de cette avancée, résultat de plus de 50 ans de mobilisation dans la vallée du Rhin et partout en France. Vieille, enchaînant les pannes, vulnérable par son implantation en zone sismique et en contrebas du grand canal d'Alsace : la centrale nucléaire de Fessenheim cumulait les risques. Sa fermeture était un impératif pour éviter un accident. À la mi-2020, l'Alsace sera enfin débarrassée du risque nucléaire actif et pourra aborder l'avenir avec plus de sérénité... sans pour autant être plongée dans le noir (comme le rappelle RTE), ni voir ses émissions de CO2 monter en flèche ! Cette fermeture rendra d'ailleurs la région plus résiliente face au changement climatique, les eaux du Rhin cessant d'être réchauffées par les rejets de la centrale. Si nous nous réjouissons de cette fermeture imminente, nous dénonçons vivement l'attitude d'EDF, qui a tout fait pour la repousser et s'est livrée à tous les marchandages. Il est indécent que l'entreprise reçoive à ce titre, aux frais du contribuable, une compensation pour des dépenses dont elle aurait déjà dû provisionner le montant, ainsi qu'une indemnisation pour une électricité qu'elle n'aurait certainement pas pu produire. Cette affaire a fait l'objet d'une plainte devant la Commission Européenne. EDF a par ailleurs pratiqué le fait accompli et prétexté de cette fermeture pour ne pas réaliser certains travaux de mise aux normes, qui restaient pourtant nécessaires une fois la centrale arrêtée. Coûteux travaux évités et indemnisation juteuse : l'entreprise a obtenu le beurre et l'argent du beurre !

(Suite au numéro 59)

QUELQUES ESSAIS NUCLEAIRES EN POLYNESIE

14 mars 2021..... Après les essais nucléaires français en Polynésie, un appel à manifester. Le leader indépendantiste Oscar Temaru appelle à une manifestation, le 17 juillet, contre «les 193 crimes commis par l'Etat français », en référence aux 193 essais nucléaires réalisés en Polynésie entre 1966 et 1996, après la parution récente d'une enquête sur l'exposition des populations à la radioactivité par le média d'investigation en ligne Disclose. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) se défend, point par point, d'avoir sous-évalué le niveau de radioactivité dans son rapport publié en 2006 par le ministère de la Défense. Le 17 juillet est la date anniversaire de l'essai nucléaire Centaure en 1974, le tir jugé le plus dangereux pour les Polynésiens.



ESSAIS NUCLEAIRES EN POLYNESIE & PLAINTE CONTRE LA FRANCE POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITE.



- 21 juillet 1973..... Première des cinq explosions nucléaires françaises de la campagne 1973 à Mururoa. 32^{ème} essai nucléaire français en Polynésie : Euterpe, tir de 5 kilotonnes sous ballon (220m). En fait, c'est le 49^{ème} tir. Une augmentation de la radioactivité est observée aux îles Gambier 21 heures après l'essai. Des retombées radioactives différées sur dix îles des alentours durant le mois d'août. Pour protester le Pérou rompt le 24 juillet ses relations diplomatiques avec Paris. La deuxième explosion aura lieu le 28 juillet. Les trois autres, les 19, 25 et 28 août. Le voilier de Greenpeace «Véga » va revenir protester comme l'an passé.
- 28 juillet 1973..... 33^{ème} essai nucléaire français en Polynésie à Mururoa : Melpomène, tir de faible puissance sous ballon (270 m). En fait, c'est le 50^{ème} tir. Une augmentation de la radioactivité dans l'air est détectée à Tematangi, six heures après l'essai. Des retombées différées sur quatre îles alentours durant le mois d'août.
- août 1973..... La marine militaire française arraisonne un navire de plaisance, le «Fri », affrété par l'association Peace-Media, qui manœuvre dans la zone interdite proche du site des explosions nucléaires du Pacifique. A bord du Fri, on pris place plusieurs personnalités françaises, parmi lesquelles le général Jacques de la Bollardière, l'abbé Toulat, Jean-Marie Müller et aussi Brice Lalonde. Ceux-ci sont emprisonnés quelques jours. Quinze jours plus tard arrive le bateau «Véga » de l'organisation Greenpeace qui subit une agression plus violente encore. Ron Mc Taggart, le chef de l'expédition sera gravement blessé à l'œil.
- 28 août 1973..... 36^{ème} essai nucléaire français en Polynésie à Mururoa : Tamara, tir de faible puissance (6 kt). Largage par avion Mirage III E à 250 m d'altitude. En fait, c'est le 53^{ème} tir. Détections de faibles retombées radioactives entre le 28 et le 30 août à Tureia, Hao, Reao, Tahiti et Rangaroa.
- 6 décembre 1973..... L'Assemblée générale de l'ONU confirme la résolution précédemment adoptée par son conseil politique, qui condamne les essais nucléaires aériens, à savoir ceux de la France et de la Chine, et insiste pour que ces Etats mettent fin immédiatement à ces essais.
- Mai 1974..... Jean Toulat fait paraître son livre «Objectif Mururoa » chez Robert Laffont. Le livre est d'abord le récit de l'expédition de quatre Français, dont le général de Bollardière et Jean Toulat. Ils ont fait de 1000 km sur un yacht avant de rejoindre le «Fri ». Ils ont voulu s'opposer aux essais nucléaires français dans le Pacifique de juillet 1973. Mais ils ont subi l'arraisonnement, la séquestration, ils ont fait la grève de la faim pour obtenir leur libération. Le livre est aussi une réponse aux graves questions posées par l'atome militaire. Jean Toulat propose de substituer à l'épée de Damoclès, à la dissuasion nucléaire, une nouvelle stratégie de paix pour l'an 2000.
- 17 juillet 1974..... 41^{ème} essai nucléaire français en Polynésie à Mururoa : Centaure, tir de faible puissance. En fait, c'est le 58^{ème} tir. D'une puissance de 4 kilotonnes, il est réalisé sous ballon par 270 m d'altitude. Des retombées directes sur l'atoll de Tematang. Les conditions météo vont entraîner le nuage radioactif vers l'île de Tahiti. Des mesures de radioactivité à Tahiti sont effectives et chiffrées deux jours plus tard. Etc. (ce sujet fera partie d'un bulletin spécial étoffé)